



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 26 février 2019)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2406 (2018), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2019 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que des résolutions précédentes, dans lesquelles le Conseil m'a demandé de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 26 février 2019, sur la situation humanitaire et celle des droits de l'homme, ainsi que sur les avancées réalisées par la Mission dans la mise en œuvre de son mandat. Il s'accompagne également de recommandations concernant le renouvellement du mandat de la MINUSS.

#### II. Évolution de la situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, les parties sud-soudanaises ont réalisé des progrès modestes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le cessez-le-feu permanent a été respecté dans la plupart des régions du pays et le renforcement de la confiance entre les parties s'est poursuivi. Les chefs militaires se sont engagés dans des efforts de rapprochement au niveau local, tandis que les autorités et les communautés locales ont organisé des célébrations de la paix en plusieurs lieux. Toutefois, les activités de mise en œuvre de l'Accord sont restées focalisées sur les questions de procédure et les délais prévus pour atteindre les objectifs politiques et de sécurité de la période de prétransition ont été dépassés.

##### Mise en œuvre de l'Accord revitalisé

3. La période préparatoire à la transition en est à son cinquième mois. Il reste trois mois avant le début de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé. Un certain nombre de dirigeants de l'opposition sont retournés à Djouba ou s'y sont rendus fréquemment, notamment le vice-président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Henry Odwar, la chef du comité de sécurité du M/APLS dans l'opposition, Angelina Teny, la chef du MPLS-Anciens détenus et présidente de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, Rebecca Nyandeng de Mabior, l'ancien secrétaire général du Conseil des sages jieng, Gabriel Changson Chang, le président du Mouvement démocratique national,



Lam Akol Ajawin, Ustaz Lewis Anei Madut-Kuendit et d'autres figures de l'opposition. Pour faciliter le retour des chefs de l'opposition, le Comité national préparatoire à la transition a pris des dispositions visant à assurer la sécurité et l'hébergement des représentants de l'opposition.

4. Les dirigeants de l'opposition ont participé aux réunions tenues par les organes de mise en œuvre de l'accord de paix aux côtés de représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale et d'autres groupes politiques. Le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, des membres du Gouvernement et plusieurs chefs de l'opposition ont fait des déclarations d'engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé à l'occasion de manifestations publiques organisées pour célébrer le retour de la paix.

5. Les délibérations au sein des organes de mise en œuvre sont demeurées axées sur les procédures de réunion, les questions budgétaires et la planification des travaux, et les progrès sur les questions de fond sont restés modestes. Les entretiens relatifs à l'intégration des dispositions de l'Accord revitalisé dans la Constitution de la transition ont été éclipsés par les contentieux portant quant à l'adoption d'un système de gouvernance décentralisé. Dans le prolongement d'une décision de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée prise à la suite d'une demande des parties selon laquelle la disposition devrait énoncer que le pays est gouverné sur la base d'un « système démocratique décentralisé » et que le Gouvernement de transition devrait être tenu de conférer davantage de pouvoirs et de ressources aux administrations et subdivisions, comme convenu par les parties, le 24 janvier le président du Comité national chargé des amendements constitutionnels a soumis l'avant-projet de loi portant réforme constitutionnelle comportant cette disposition au Ministre de la justice. Le 14 février, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi et recommandé qu'il soit renvoyé à l'Assemblée législative nationale provisoire, mais l'opposition a émis de sérieux doutes quant à ces procédures.

6. Le Comité technique des frontières, composé de membres nommés par les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la troïka et assisté dans ses travaux par un expert international nommé par l'Organisation des Nations Unies, a organisé sa première réunion à Djouba le 6 décembre. Le Comité est chargé de définir, dans un délai de 60 jours, les zones tribales du Soudan du Sud telles qu'elles existaient au 1<sup>er</sup> janvier 1956, et de faire rapport à l'équipe de médiation de l'IGAD. Le Comité a sollicité les points de vue des parties prenantes et a également recueilli les observations de représentants des diverses communautés. La Commission indépendante des frontières n'a pas encore été créée.

7. Les pourparlers sur les dispositions transitoires de sécurité et sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité n'ont guère progressé, l'accent restant mis sur les mesures à court terme de cantonnement et de soutien. Le Conseil de défense conjoint a approuvé la création d'un site pilote de rassemblement et d'entraînement près de Kajo Kaji (Équatoria-Central) destiné à 3 000 hommes (1 000 hommes pour les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 1 000 pour le MPLS/A dans l'opposition et 1 000 pour l'Armée de libération du Soudan du Sud et l'Alliance de l'opposition au Soudan du Sud). Le 3 février, le Conseil a décidé de créer 25 sites de cantonnement. Les sites restants seront mis en place au cours de la deuxième phase, portant à 40 le nombre total de sites. Le calendrier et autres modalités du site pilote restent à confirmer. Le Conseil a également décidé de procéder à une série de visites de familiarisation à Yei, Akobo, Yirol, Wau, Bor et Raga. Les plans relatifs à l'unification et à la professionnalisation de l'armée nationale et aux réformes globales du secteur de la sécurité et de la défense n'ont pas encore été présentés pour examen.

8. Le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires s'est réuni régulièrement pour examiner le

respect par les parties du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité. Les parties sont convenues d'intensifier les visites locales destinées à renforcer la confiance au niveau des commandants sur le terrain. Le 18 décembre, en violation grave de l'Accord revitalisé, des responsables du Gouvernement ont agressé, détenu et maltraité des membres de l'équipe du Mécanisme à Luri (Équatoria-Central). L'attaque a été largement condamnée par les partenaires régionaux et internationaux et le Gouvernement a ouvert une enquête sur les faits.

9. La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée n'a toujours pas de président permanent et a poursuivi ses travaux sous la direction du président par intérim et vice-président, Augustino Njoroge. Lors de ses deuxième et troisième réunions plénières tenues à Djouba les 12 décembre 2018 et 23 janvier 2019, la Commission a examiné les progrès généraux réalisés et exhorté les parties à accélérer la mise en œuvre des tâches préparatoires à la transition. Le 19 février, la Commission reconstituée a tenu une réunion plénière extraordinaire pour évoquer les dispositifs de financement et de sécurité ainsi que les progrès pour ce qui est du cantonnement, de la formation, de l'unification des forces et des plans visant à reconstituer la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

10. Un rapprochement entre le Gouvernement et l'opposition au niveau infranational en certains endroits a permis de renforcer la confiance entre communautés. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans les États du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal occidental ont signé des accords visant à accroître leur collaboration. Les parties ont participé à des réunions destinées à renforcer la confiance à Wau, Gbudwe, Akobo, Rivière-Yei, Torit, Liech-du-Sud, Bieh et Fangak ; à des célébrations de la paix conjointes, notamment à Bentiu et à Malakal ; à des visites d'échange à tous les niveaux. Il en a résulté une amélioration des activités commerciales, dont témoigne la plus grande disponibilité des biens sur les marchés locaux, et de plus grands déplacements des civils entre les sites de protection de la MINUSS et les villes avoisinantes, ainsi qu'entre les zones contrôlées par le Gouvernement et celles tenues par l'opposition. Ces activités ont également facilité la réouverture de routes, y compris celles entre Wau, Tamboura et Yambio pour les camions commerciaux.

11. L'Envoyé spécial de l'IGAD a poursuivi ses interventions auprès des non-signataires de l'Accord revitalisé. Le 18 décembre, il a rencontré Paul Malong et d'autres membres de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud à Nairobi. Dans une déclaration cosignée par l'Envoyé spécial, l'Armée/Front uni a réaffirmé son engagement en faveur d'un règlement non violent du conflit et demandé aux parties à l'Accord de l'autoriser à participer au processus de paix. L'Envoyé spécial de l'IGAD s'est également entretenu avec le chef du Front de salut national, Thomas Cirillo, et d'autres membres de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, qui se sont également engagés à respecter l'accord de cessation des hostilités de décembre 2017. Tandis que les acteurs internationaux et régionaux tentaient à nouveau d'engager le dialogue avec Thomas Cirillo, les représentants du Gouvernement ont déclaré publiquement à plusieurs reprises que ses forces et lui se livraient à des activités terroristes. L'Envoyé spécial de l'IGAD a également rencontré des responsables de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud en vue de régler un différend interne quant à la direction du mouvement.

12. Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, les ambassadeurs des membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Nigeria, Rwanda et Tchad), accompagnés de l'Envoyé spécial de l'IGAD, se sont rendus au Soudan du Sud pour appuyer l'application de l'Accord revitalisé. Dans un communiqué publié à l'occasion de ses réunions tenues les 20 et 24 décembre, le

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé son soutien à la décision de l'IGAD de demander une révision de la composition et du rôle de la Force de protection régionale de la MINUSS. J'ai reçu le communiqué sous couvert de la lettre que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine m'a adressée le 18 janvier 2019 et je l'ai transmis au Conseil de sécurité le 7 février 2019 (S/2019/110).

### **Évolution de la situation politique nationale**

13. Le Comité directeur du dialogue national a continué de collaborer avec le M/APLS dans l'opposition en vue d'encourager sa participation. Ce dernier a annoncé la création d'un comité chargé d'examiner les rapports issus des consultations locales et sa participation au dialogue national en général. Le projet d'organiser des conférences régionales dans le cadre du dialogue national n'en est encore qu'à ses balbutiements, notamment quant à l'éventuelle participation de l'opposition.

14. Du 3 au 6 décembre, l'APLS a organisé un séminaire-retraite à Lobonok, au sud de Djouba, auquel ont participé les présidents par intérim de l'APLS et les membres des divers organes du parti. Le séminaire-retraite s'est concentré sur la réorganisation de l'APLS et sur les stratégies visant à accroître l'importance du parti.

15. Le 19 décembre, le Parlement a entamé une vacance de trois mois pour permettre aux parlementaires de se rendre dans leur circonscription afin de faire connaître l'Accord revitalisé et de mener des consultations sur sa mise en œuvre.

### **Évolution de la situation économique**

16. Après la signature de l'Accord revitalisé, les principaux indicateurs macroéconomiques ont donné des signes de stabilisation. Sur le marché parallèle, le cours de la livre sud-soudanaise est demeuré relativement stable à approximativement 260 livres pour 1 dollar des États-Unis. Selon le Bureau national des statistiques, le taux d'inflation annuel s'est élevé à 33 % pour le mois de novembre. La suppression de la subvention aux carburants n'a eu aucune incidence négative sur les prix des biens et des services. La production de pétrole est restée stable pour s'établir à entre 120 000 et 130 000 barils par jour. Les champs pétroliers de l'Unité pourraient retrouver leur niveau opérationnel d'avant le conflit en 2019. Le 27 novembre, le Gouvernement a lancé, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, une stratégie nationale de développement du Soudan du Sud pour la période 2018-2021.

## **III. État de la sécurité**

17. Le cessez-le-feu s'est maintenu dans la majeure partie du pays et les conditions générales de sécurité se sont améliorées. La violence a globalement diminué dans un contexte de rapprochement croissant entre les autorités gouvernementales, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition pro-Machar au niveau local. Au cours des réunions de son conseil d'administration et de son comité technique, le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a constaté que le cessez-le-feu était globalement stable mais a fait état d'affrontements sporadiques entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des groupes armés non signataires. Par ailleurs, les violences, y compris les violences sexuelles contre les femmes et les filles, les enlèvements, les attaques et les embuscades visant des civils, se sont poursuivies à des niveaux alarmants, parallèlement aux violences intercommunautaires et intracommunautaires et aux razzias de bétail dans les États des Lacs, de Jongleï et du Ouarrap.

### Région du Haut-Nil

18. La situation en matière de sécurité dans l'Unité a été marquée par des affrontements entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition, des embuscades et des attaques menées par des hommes armés contre des civils et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. De nouveaux faits de violences sexuelles liées au conflit auraient été commis aux alentours de Bentiu. Des affrontements auraient eu lieu à Bil (comté de Guit) du 4 au 6 décembre entre des éléments des Forces sud-soudanaises de défense du peuple alliés à Taban Deng et l'APLS dans l'opposition, faisant au moins 21 victimes.

19. Dans le Haut-Nil, la situation est restée relativement calme, mais d'anciens soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS de l'opposition et des soldats alliés à Taban Deng vivant sur le site de protection de la MINUSS à Malakal se seraient réengagés dans leurs forces respectives. A Jongleï le 18 décembre, des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple basés à Waat auraient attaqué des civils à Luony et Mantiwiet (comté d'Akobo-Centre), tuant cinq civils. Le 27 décembre, des individus armés vêtus d'un uniforme indéterminé auraient tendu une embuscade à un véhicule circulant sur l'autoroute Djouba-Pibor, faisant trois morts et sept blessés parmi les civils. Fin janvier, des soldats du Front de salut national auraient tenté de recruter de nouveaux membres à Bor, mais le commissaire du comté a interrompu les activités de recrutement et le Service national de sécurité a arrêté quatre suspects.

### Région de l'Équatoria

20. Les tensions sont restées vives dans l'Équatoria-Central, des informations faisant état d'une intensification des mouvements et du renforcement des troupes et des combats entre le Gouvernement et les forces affiliées au Front de salut national. Selon le Gouvernement, le Front aurait incendié le pont de Goli près de Yei le 5 décembre et détruit le pont de Tore dans le secteur de la Rivière-Yei le 7 décembre. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front se seraient affrontés dans la région de Kaperto (comté de Lobonok) le 16 décembre, tuant deux soldats des Forces sud-soudanaises. Le 20 décembre, le Front aurait tendu une embuscade à deux véhicules se rendant de Yei à Kaia et enlevé tous les passagers, dont un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national. Le 24 décembre, un autre pont à Kogbo (Longu) sur la route Yei-Maridi aurait été détruit par le Front. Le 7 janvier, des affrontements entre le Front et l'APLS dans l'opposition pro-Machar auraient éclaté dans le comté de Mugwo, entraînant la mort de deux soldats du Front. Le 16 janvier, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont repoussé une attaque qui aurait été menée par le Front contre sa base de Jumbo sur la route Yei-Morobo. En outre, les forces du Front auraient partiellement détruit le pont de Kimbe, à environ 27 km de Yei. Les 17 et 18 janvier, des combats entre le Front et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient éclaté dans les comtés de Mukaya et d'Otogo, entraînant le déplacement de civils en direction de Yei. Le 30 janvier, des affrontements auraient eu lieu entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces du Front à Goja près de Yei.

21. Le 23 novembre, le meurtre par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple d'un civil soupçonné d'être un informateur du Front de salut national dans le comté de Wonduruba aurait conduit le Front à lancer une offensive contre la base des Forces sud-soudanaises le 27 décembre, tuant sept soldats de ces dernières. Le 27 décembre, le Front a tendu une embuscade à un véhicule transportant le secrétaire général du secteur de la Rivière-Yei de la ville de Yei à Kaia près de Jambo sur la route Yei-Kaia, faisant un mort. Le 29 décembre, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Loka Round, Loka West, Kenyi et Limbe, à une cinquantaine de km de la ville de Yei,

auraient été attaquées par le Front. Les Forces sud-soudanaises auraient par la suite repris le contrôle de ces zones. Le 3 janvier, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont accusé le Front d'avoir tué 19 civils et d'en avoir blessé 8 dans un village situé entre Gorom et Wonduruba. Le Front a rejeté les accusations et affirmé que le Gouvernement avait délibérément tué des civils soupçonnés d'être des partisans du groupe. Le 4 février, le Front aurait attaqué les positions du Service national de sécurité dans le comté de Lobonok.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

22. La situation générale dans la région du Bahr el-Ghazal occidental est restée relativement calme, même si la criminalité était manifeste. Dans le secteur des Lacs le 9 décembre, un jeune armé soupçonné d'être originaire des Lacs-Orientaux aurait enlevé quatre personnes dans le comté de Paloic et tué un civil. Le 11 décembre, un jeune armé soupçonné d'être originaire de Yirol-Ouest aurait tendu une embuscade à deux véhicules commerciaux circulant sur la route de Yirol à Rumbek, blessant trois passagers. Le 12 janvier, des hommes armés auraient tendu une embuscade à un véhicule de transport de personnes dans le comté de Yirol-Ouest, blessant deux passagers. Par ailleurs, à Ouarrap le 27 janvier, 12 pêcheurs auraient été tués dans le comté d'Akop par des jeunes armés de Bul-Sud.

### **Conflits intercommunautaires**

23. Les violences intercommunautaires se sont poursuivies. On observe une multiplication des attaques, des attaques de représailles et des razzias de bétail depuis le début de la saison sèche. À Jongleï, les tensions autour des pâturages se sont poursuivies entre les fractions Abii des Dinka Bor. Dans le comté de Jebel Boma, plusieurs affrontements liés aux razzias de bétail auraient éclaté entre les communautés murle et jie. Le 1<sup>er</sup> janvier, un différend concernant les pâturages a opposé les Lango et les Bothonya à Bahaz dans le sous-comté de Kereka. Le 3 janvier, des voleurs de bétail armés soupçonnés d'être originaires de Boma auraient fait une razzia sur un grand nombre de bêtes dans un camp de bétail du comté de Duk Pagak. Le 6 janvier, des jeunes murle auraient attaqué deux zones contrôlées par l'opposition, à Duachan et Kolabiel (Bieh). Une razzia impliquant des Murle aurait eu lieu le 6 janvier dans les comtés d'Akobo-Ouest et de Nyerol : 47 personnes seraient mortes, 48 auraient été blessées et jusqu'à 2 000 têtes de bétail auraient été volées. Le 7 janvier, des Murle auraient attaqué un véhicule utilitaire à Kolmerek Payam sur la route Jali-Bor, faisant 40 morts et près de 80 blessés.

24. Les tensions et les violences ont persisté en décembre et en janvier entre les Murle et les groupes ethniques des États limitrophes. Des Murle ont notamment attaqué des Lou Nuer à Akobo et Bieh le 6 janvier, faisant 36 morts parmi les Lou Nuer, dont des femmes et des enfants. Le 13 janvier, une attaque perpétrée par des Murle à Akobo aurait entraîné la mort de 47 civils.

25. Selon des informations non vérifiées, des attaques transfrontalières entre Dinka Rek de l'État du Ouarrap et Bul Nuer de l'Unité auraient fait plus de 115 morts et des milliers de déplacés entre le 14 et le 16 janvier. Les autorités de l'État coordonnent actuellement les efforts visant à prévenir de nouvelles violences.

26. Les 26 et 27 décembre, les Dinka Pakam des Lacs qui avaient migré à Tonj auraient fait des razzias sur le bétail de Dinka Rek, faisant six morts. Des violences ont également éclaté entre Nuer Hah du sud de l'Unité et Dinka Rek de Tonj, faisant cinq morts parmi les Dinka Rek.

27. Dans les Lacs, les tensions entre les Dinka Pakam ayant migré des Lacs-Occidentaux aux Lacs-Orientaux et les Dinka Ciec locaux ont dégénéré en

conflits violents. Le nombre de victimes demeurent inconnu, mais les combats ont entraîné le déplacement de plus de 1 000 femmes et d'enfants dinka pakam qui campent dans la ville de Yirol.

28. Parallèlement, dans l'Équatoria-Oriental le 16 janvier, dans le comté de Bul-Est, une razzia de bétail menée dans six camps par des jeunes armés de Tonj a fait 27 morts et 18 blessés parmi les civils.

#### IV. Situation humanitaire

29. À la fin du mois de décembre, 1,87 million de femmes, d'hommes et d'enfants avaient été déplacés à l'intérieur du pays et 2,27 millions dans les pays voisins. En décembre, les combats ont repris à Yei. Par suite, quelque 4 560 personnes ayant des besoins humanitaires urgents sont arrivées dans la ville de Mugwo et 5 000 personnes ayant besoin d'aide sont arrivées à Tokori. Beaucoup se seraient enfuis en Ouganda. À ce jour, depuis le début de 2019, quelque 5,2 millions des 7,1 millions de personnes ayant besoin d'aide étaient considérées comme en situation d'insécurité alimentaire grave.

30. La progression de l'épidémie de maladie à virus Ebola s'est poursuivie en République démocratique du Congo tout au long de la période considérée et le risque de propagation de la fièvre hémorragique dans la région, y compris au Soudan du Sud, reste très élevé. Le Gouvernement sud-soudanais, l'Organisation mondiale de la Santé et les partenaires ont poursuivi leurs activités de préparation et de planification des interventions, grâce à une dotation régionale de 10 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, dont 2 millions ont été affectés au Soudan du Sud. En décembre, une unité polyvalente de 24 lits pour les patients atteints de maladies hautement infectieuses a été mise en place à Djouba. La création de trois centres d'isolement pour lutter contre l'Ebola à Nimuli, Yei et Yambio est en cours et l'emplacement de six autres centres a été déterminé. Le Soudan du Sud a reçu 2 160 doses de vaccins contre l'Ebola destinées aux agents de santé de première ligne. Les vaccinations ont commencé fin janvier à Yambio. En tout 19 points de contrôle frontaliers sont opérationnels et, au 4 février 2019, plus de 1,1 million de personnes entrant au Soudan du Sud avaient été contrôlées. L'accès humanitaire aux États de l'Équatoria reste limité en raison de la persistance de l'insécurité, en particulier autour de Yei, ce qui compromet les activités de préparation. Le 29 novembre, le Ministère de la santé a également déclaré qu'une épidémie de fièvre jaune s'était déclarée à Sakure dans le comté de Nzara (Équatoria-Occidentale), ce qui a exercé une pression supplémentaire sur le système national de santé, qui n'a pas les moyens de faire face efficacement aux rigueurs d'une éventuelle épidémie d'Ebola. Le comité d'urgence Ebola se réunit toutes les semaines pour coordonner les activités de planification et de préparation à l'échelle du système des Nations Unies.

31. Des retours auraient été signalés dans tout le Soudan du Sud. À Leer, le nombre de déplacés dans la zone de protection temporaire a continué de décliner en raison du calme relatif qui règne dans la zone. Environ 400 déplacés demeurent sur le site (contre 1 400 au premier semestre de 2018). Quelque 250 personnes ont été rapatriées de leur plein gré à Akobo (Jongleï). Environ 3 800 personnes, principalement des femmes et des enfants, sont rentrées dans le sud de l'Unité après avoir quitté les Lacs, Jongleï, Djouba et le site de protection de Bentiu, à la suite d'une relative amélioration de la sécurité dans la zone.

32. Les difficultés d'accès, y compris les conflits et les obstacles bureaucratiques, continuent d'entraver l'acheminement de l'aide. Les actes de violence visant le personnel ou les biens humanitaires se sont poursuivis pendant la période considérée. En 2018, 15 travailleurs humanitaires ont été tués, portant le nombre total de victimes

à au moins 112 depuis le début du conflit en 2013. Au moins 576 travailleurs humanitaires ont été réinstallés en 2018 pour cause d'insécurité pendant de longues périodes, ce qui a perturbé la fourniture de services d'assistance et de protection vitaux aux personnes dans le besoin. En outre, au moins 117 travailleurs humanitaires ont été détenus en 21 occasions distinctes. En décembre 2018, de nombreux convois humanitaires ont été pris en embuscade sur la route Yei-Djouba. Dans un cas, 24 civils ont été enlevés, dont un membre du personnel des Nations Unies qui a été détenu pendant neuf jours. En janvier 2019, 37 problèmes d'accès humanitaire ont été signalés, dont quelque 46 % ont pris la forme d'actes de violence visant le personnel et les biens. Notamment, trois membres du personnel ont été détenus et plus de 30 membres du personnel d'Ulang dans le Haut-Nil ont dû être réinstallés en raison de l'insécurité. La détérioration persistante de la sécurité dans l'Équatoria-Central à la suite de violents combats en janvier continue d'avoir une incidence sur les déplacements des agents humanitaires et sur la préparation à l'Ebola.

33. Le décret présidentiel pris le 18 décembre pour renforcer les droits de douane et d'accise sur les marchandises importées prévoit une exemption pour les articles de secours humanitaire. Toutefois, les partenaires humanitaires se sont heurtés à des retards et à des problèmes en raison de la subjectivité inhérente à la détermination de ce qui constitue des articles humanitaires aux points d'entrée aux frontières (voir également par. 75 ci-dessous).

34. À la suite d'informations faisant état en novembre 2018 de multiples faits de viols autour de Bentiu dans l'Unité, les autorités civiles et de sécurité de l'État ont commencé à entraver le travail des partenaires œuvrant dans les domaines de la santé, de la protection et de la violence sexiste. Ainsi, notamment, les déplacements du personnel ont été restreints et l'obtention des autorisations préalables à la mise en œuvre de toutes les activités connexes a été subordonnée à de nouvelles conditions. Malgré la directive prise par Riek Machar en novembre pour suspendre les exigences antérieures imposées aux travailleurs et organisations humanitaires dans les zones contrôlées par l'opposition, les ingérences dans les activités, les obstacles bureaucratiques, le harcèlement et la détention de membres du personnel continuent. Dans l'Équatoria-Occidental, l'accès humanitaire s'est amélioré grâce à la levée des restrictions imposées aux déplacements sur la route Yambio-Tamboura.

35. À la fin de novembre 2018, les organismes humanitaires avaient fourni des services d'assistance et de protection à 5 millions de personnes, soit 83 % des 6 millions de personnes auxquelles une aide devait être dispensée en 2018. Cette assistance a pris les formes suivantes : aide alimentaire et moyens de subsistance d'urgence (4,4 millions) ; sources d'eau améliorées (plus de 1,1 million) ; abris d'urgence et articles non alimentaires essentiels (environ 718 000) ; aide nutritionnelle d'urgence (plus de 798 300 enfants, femmes enceintes et mères allaitantes) ; accès à l'éducation dans les situations d'urgence (près de 685 700 enfants). Plus de 2,2 millions de personnes ont reçu des trousseaux sanitaires d'urgence interinstitutions et quelque 3,39 millions de personnes ont eu accès à des services de protection.

36. Le 13 décembre a été lancé le plan de réponse humanitaire pour 2019 qui prévoit 1,5 milliard de dollars pour toucher 5,7 millions de personnes sur les 7,1 millions dans le besoin. Le plan pour 2018 avait été financé à hauteur de 68 % et 1,17 milliard de dollars avaient été reçus.

## V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

### A. Protection des civils

37. Les civils au Soudan du Sud ont été le plus communément exposés durant la période considérée à des menaces de violences et d'attaques de la part d'acteurs armés, qui ont fait des morts et des blessés, entraîné des violences sexuelles, des pillages, des destructions de biens et des actes d'extorsion. Il a fallu notamment redoubler de vigilance sur le plan de la protection des civils dans l'Unité, le Haut-Nil et l'Équatoria-Central. Les principaux obstacles à l'exécution par la Mission des tâches prescrites dans le cadre de son mandat ont été le refus des acteurs tant étatiques que de l'opposition de lui accorder un accès, ce qui a compromis son appréciation de la situation et sa capacité d'agir face aux menaces subies par les civils. L'inaccessibilité et l'absence de moyens aériens ont également porté atteinte aux activités de protection de la Mission.

38. Dans le cadre du premier volet, axé sur la protection par le dialogue et la participation, la MINUSS a facilité la tenue d'activités visant à instaurer la confiance entre les forces armées étatiques et les groupes armés de l'opposition dans tout le pays et organisé notamment 29 ateliers, réunions et dialogues intercommunautaires afin d'aider à la gestion des conflits, à la cohésion sociale, à la réconciliation et à la coopération civico-militaire et de promouvoir le rôle des femmes, des jeunes et des chefs traditionnels en matière de consolidation de la paix. En tout, 5 216 personnes (dont 1 320 femmes) ont participé à ces activités.

39. Dans le cadre du deuxième volet, axé sur la protection des civils menacés de violences physiques, la MINUSS a fourni une protection physique aux déplacés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses sites de protection. Au 14 février, elle avait accueilli dans ses sites 192 528 déplacés (96 616 hommes et 95 912 femmes) comme suit : 32 451 à Djouba (16 722 hommes et 15 679 femmes) ; 2 164 à Bor (1 035 hommes et 1 129 femmes) ; 113 695 à Bentiu (57 026 hommes et 56 669 femmes) ; 29 190 à Malakal (14 293 hommes et 14 897 femmes) ; et 15 028 à Wau (7 490 hommes et 7 538 femmes). Les catégories d'âge parmi toutes ces personnes se répartissaient comme suit : 60 998 étaient âgées de 0 à 4 ans ; 95 724 de 5 à 17 ans ; 32 749 de 18 à 59 ans, et 3 059 de plus de 60 ans. À l'intérieur des sites de protection et aux alentours, la MINUSS a patrouillé en vue de la collecte de bois de chauffage et, selon ses moyens, assisté à des manifestations locales. Elle a continué de préserver le caractère civil des sites de protection en soulignant qu'il incombait aux membres influents des communautés de lutter contre la criminalité à l'intérieur de ces sites. Durant la période considérée, 287 infractions et atteintes à la sécurité ont été enregistrées dans les sites de protection de Wau (86) ; Bentiu (78) ; Djouba (50) ; Malakal (28) ; et Bor (18). Il s'agissait en majorité d'agressions, de vols, de vols qualifiés, de violences familiales et sexistes, de bagarres et de dommages survenus aux biens de l'ONU. La MINUSS a poursuivi ses opérations de bouclage, de fouille et de saisie, et confisqué des armes, des munitions, des drogues illicites et du matériel de l'ONU volé. Le Service de la lutte antimines a aidé la Mission lors des opérations de recherche d'armes dans les sites de protection de Bentiu, Djouba, Malakal et Wau. En tout, 162 personnes soupçonnées d'être à l'origine d'atteintes graves à la sécurité ont été détenues dans les centres de rétention de la Mission à Bentiu, Djouba et Malakal. La MINUSS a déféré 70 affaires aux autorités nationales pour qu'elles enquêtent et engagent des poursuites. Du 11 au 20 décembre 2018 et du 21 au 31 janvier 2019, elle les a aidées sur les plans logistique et technique à mettre en place une audience foraine afin de traduire en justice 27 personnes accusées d'avoir commis des infractions graves dans le site de protection de Bentiu ; 14 d'entre elles ont été

reconnues coupables et condamnées à des peines d'emprisonnement allant de cinq mois à 22 ans. Du 18 au 22 février, la MINUSS a fourni un appui logistique et technique aux autorités nationales pour établir une audience foraine afin de traduire en justice quatre personnes accusées d'avoir commis des infractions graves dans le site de protection de Malakal.

40. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention et l'atténuation des violences contre les civils au-delà des sites de protection et sur l'ensemble du territoire. Durant la période considérée, elle a planifié ou effectué 10 470 patrouilles (de courte et longue durée, aériennes, fluviales et pédestres), dont 135 pour appuyer le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

41. Au titre du troisième volet axé sur la mise en place d'un environnement protecteur, la Mission a continué d'insister sur la responsabilité première des autorités sud-soudanaises de protéger les civils. Si l'État ne parvient pas à s'acquitter de ses obligations, les raisons en sont principalement la faiblesse des structures administratives et des institutions garantes de l'état de droit, le climat d'impunité des violations des droits de l'homme et la prolifération des armes à feu, exacerbés par la prolongation du conflit et les taux de criminalité élevés qui en résultent. La MINUSS a appuyé les activités de renforcement de la confiance pendant ses visites sur le terrain, ses réunions et ses contacts réguliers avec les populations locales. Elle a organisé des ateliers au profit de 2 289 membres des communautés (1 228 hommes, 829 femmes et 232 enfants) et de 473 représentants des forces de l'ordre (338 hommes et 135 femmes) sur la police de proximité, la prévention des violences sexuelles et sexistes, les droits de l'homme et une sensibilisation aux questions de sécurité en général.

42. La MINUSS a organisé des activités de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance et de sensibilisation à la question à l'intention de 1 689 participants (859 hommes et 830 femmes), dont 235 membres des forces de sécurité gouvernementales (209 hommes et 26 femmes), de membres de la société civile et des populations locales, ainsi que des activités d'intégration de la protection de l'enfance à l'intention de 275 membres du personnel de la MINUSS (232 hommes et 43 femmes). La Mission a continué de fournir une assistance technique à l'État pour qu'il règle la question des détentions arbitraires prolongées. Une équipe spéciale a été créée à la prison centrale de Djouba pour accélérer le règlement des cas prioritaires, notamment ceux ayant trait à des mineurs et à des personnes se trouvant en détention préventive prolongée, ce qui a entraîné 47 libérations d'octobre à novembre.

43. La Mission a continué d'œuvrer aux côtés de partenaires pour encourager le retour et la réintégration des personnes déplacées dans l'ensemble du pays. Dans le Haut-Nil, la MINUSS a lancé une stratégie de retour à Malakal qui consiste notamment à aider les déplacés à se rendre sur place, à Tonga, pour évaluer les conditions de retour et à établir un groupe de travail pour régler les questions de logement, de terre et de propriété. La MINUSS a aidé les autorités locales à élaborer des plans d'action en vue du retour des déplacés dans divers secteurs de Bahr el-Ghazal, de l'Unité, du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Équatoria-Central. Elle a aidé le Gouvernement à lancer une campagne de nettoyage dans les zones de retour pour inciter les populations à y revenir. Elle a commencé également à mettre en place les activités prévues sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser à leurs responsabilités les déplacés, les communautés d'accueil, les factions armées, les autorités étatiques et les chefs traditionnels afin de garantir la viabilité du retour et de la réintégration des déplacés. Par exemple, la MINUSS et ses partenaires ont facilité le retour volontaire à New Fangak de 47 déplacés du site de protection des civils de Bor. Dans

l'État d'Équatoria-Occidental, elle a collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de coordonner le lancement du partenariat pour la résilience et le relèvement, en vue de veiller à la viabilité du retour et de la réintégration des déplacés. Le Service de la lutte antimines a enquêté sur six accidents à la suite de l'explosion d'engins à Jongleï et dans l'Unité ; il a nettoyé un champ de mines et enlevé plus de 400 mines antipersonnel près d'une école de Lobonok (Équatoria-Central). À la demande de la Mission, le Service a inspecté et nettoyé les routes menant à Wau, Bisellia et Mboro, la piste d'atterrissage de Bor et Pibor et la base d'opérations provisoire à Kodok.

## **B. Surveiller et enquêter en cas de violations des droits de l'homme**

45. Durant la période considérée, la MINUSS a consigné 131 atteintes à la sécurité qui ont entravé la protection des droits de l'homme et fait au moins 355 morts et 299 blessés parmi les civils. Elles ont entraîné des violences sexuelles liées au conflit, des déplacements forcés, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et de mauvais traitements, des pillages et des destructions de biens civils. Parmi ces actes, 39 ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 8 au Front de salut national, 7 au M/APLS dans l'opposition pro-Machar, 5 au Service national de sécurité, 4 au M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng, 2 au Mouvement national sud-soudanais pour le changement et 79 à d'autres groupes armés, y compris des milices populaires.

46. Les violences auxquelles ont participé les milices populaires étaient en nette recrudescence en décembre. Une série d'attaques à Ouarrap et l'Unité du 15 au 19 janvier a fait plus de 150 morts, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. La MINUSS a recensé globalement 44 actes de violence auxquels ont été mêlés les milices populaires, qui ont fait 543 victimes (303 morts et 240 blessés). Ils se sont produits dans les secteurs de Jongleï, des Lacs, de l'Unité et de Ouarrap, et représentent plus de 80 % des morts et blessés qui ont été confirmés durant la période considérée.

47. La montée des tensions entre les forces gouvernementales et les forces non signataires de l'Accord comme le Front de salut national et le Mouvement national sud-soudanais pour le changement en Équatoria-Central a également suscité une certaine inquiétude. La MINUSS a recensé 34 incidents qui ont fait au moins 105 victimes (28 morts, 13 blessés, 50 personnes enlevées et 14 victimes de violences sexuelles) dans le cadre des opérations militaires entre les forces gouvernementales et ces groupes.

48. Les restrictions à l'accès ont continué d'entraver la capacité de la Mission de surveiller les violations présumées des droits de l'homme et les atteintes à ces droits et d'enquêter : les équipes de défense des droits de l'homme se sont vues refuser l'accès à l'Équatoria-Central, Jongleï et Bahr el-Ghazal septentrional dans huit cas attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à l'administration pénitentiaire, ce qui a empêché toute enquête sur un nombre important de violations des droits de l'homme.

49. La MINUSS a poursuivi son action de sensibilisation aux violations qui auraient été commises par le M/APLS dans l'opposition dans l'Équatoria-Central, comme cela a été rapporté en octobre 2018 dans un rapport conjoint publié par la MINUSS et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Le 13 décembre, la Mission a rencontré les chefs du M/APLS dans l'opposition pour demander la libération de près de 900 civils enlevés. L'Opposition a nié toute implication dans ces enlèvements tout en réaffirmant son intention d'ouvrir une enquête sur les allégations figurant dans le rapport. Le 3 février, le M/APLS dans l'opposition a enjoint par écrit à ses forces de

s'abstenir de commettre des actes de violences sexuelles liées au conflit et souligné que les commandants étaient tenus de les prévenir, ajoutant que quiconque enfreindrait cet ordre devrait répondre de ses actes.

50. La MINUSS a continué de surveiller l'exercice des libertés fondamentales, même s'il n'était pas directement lié au conflit. Les atteintes à la liberté d'expression ont continué d'être préoccupantes, notamment à la suite de rapports de la société civile et des médias faisant état d'intimidation et d'ingérence de la part des autorités nationales dans les Lacs, l'Unité, l'Équatoria-Central et Bahr el-Ghazal occidental. Le 31 décembre, une cour martiale spéciale a été établie pour traduire en justice des agents des forces de sécurité accusés de meurtre et de vol à main armée.

51. La MINUSS a relevé l'exécution de six hommes à Djouba du 8 au 14 février, ce qui représente une augmentation sensible. D'après les statistiques officielles du Gouvernement, au 4 janvier, 387 prisonniers se trouvaient dans le couloir de la mort, dont 8 femmes et au moins 2 mineurs. Le recours par le Soudan du Sud à la peine capitale demeure vivement préoccupant, au vu de la capacité limitée de l'appareil judiciaire national de respecter pleinement les garanties minimales d'une procédure régulière d'un procès équitable. La MINUSS a continué de préconiser un moratoire sur la peine de mort.

52. L'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a examiné huit évaluations des risques pour des projets à effet rapide visant à construire ou à réaménager des centres de rétention pour la Police nationale sud-soudanaise, l'administration pénitentiaire et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

### **Les enfants et le conflit armé**

53. Durant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les enfants et les conflits armés a confirmé 54 cas de violations graves contre au moins 84 enfants (56 garçons et 28 filles), y compris 13 cas de recrutement et d'utilisation concernant 33 enfants (32 garçons et 1 fille), 11 cas de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique de 25 enfants (19 garçons et 6 filles), 6 cas d'enlèvement de 6 enfants (4 garçons et 2 filles) et 19 cas de viols et autres formes de violence sexuelle contre 20 enfants (1 garçon et 19 filles). La MINUSS a obtenu également la confirmation de 3 attaques contre des écoles et de 2 attaques contre des hôpitaux qui concernaient 321 enfants (166 garçons et 155 filles). L'équipe spéciale a également étayé 2 cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires qui concernaient 642 enfants (332 garçons et 310 filles).

54. Les 27 cas confirmés concernant 30 enfants (12 garçons et 18 filles) ont été attribués à des organismes étatiques comme suit : Forces sud-soudanaises de défense du peuple (21), Police nationale (4), M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng (1) et Front de salut national (1). En tout, 11 cas concernant 26 enfants (25 garçons et 1 fille) ont été attribués au M/APLS dans l'opposition pro-Machar ; 4 cas concernant 8 enfants (3 garçons et 5 filles) ont été attribués au Front national de salut ; 14 enfants (13 garçons et 1 fille) ont été tués et mutilés par des munitions non explosées, lors de 5 incidents confirmés ; 3 enfants (2 garçons et 1 fille) ont été tués au cours d'échanges de tirs entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition pro-Machar, 2 cas concernant 2 filles ont été attribués à des éléments armés non identifiés ; et 1 cas concernant 1 garçon a été attribué au Mouvement national démocratique.

55. Le 31 janvier la MINUSS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont appuyé la libération de 106 enfants (79 garçons et 27 filles) à

Yambio : parmi eux, 87 enfants (66 garçons et 21 filles) ont été libérés par le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud et 19 (13 garçons et 6 filles) par le M/APLS dans l'opposition pro-Machar.

56. La MINUSS a formé 507 membres du personnel des Nations Unies (425 hommes et 82 femmes) grâce à des activités d'intégration de protection de l'enfance. Une formation a été dispensée également à 228 agents des forces de sécurité gouvernementales et à 50 membres (dont 4 femmes) du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, tandis que 1 935 membres de la communauté (612 hommes et 1 323 femmes) ont participé à des activités visant à sensibiliser la communauté aux questions de protection de l'enfance.

### **Violences sexuelles liées aux conflits**

57. Pendant la période considérée, 44 cas de violences sexuelles liées aux conflits ont été signalés et ont fait 93 victimes (dont 34 enfants), principalement dans la partie nord de l'Unité. Plusieurs facteurs expliquent les attaques contre les femmes et les filles dans ce secteur, notamment la présence de milices populaires et de combattants qui attendent la mise en place des dispositions de sécurité transitoires et l'impunité générale pour les violations sexuelles commises dans le cadre du conflit. Le 15 février, la MINUSS et le HCDH ont publié un rapport sur des violences sexuelles liées aux conflits dans le Nord de l'Unité durant la période de septembre à décembre 2018, dans lequel sont consignées les violences sexuelles commises par les diverses parties au conflit armé contre 134 femmes et filles dans Bentiu et ses alentours.

58. Le 15 décembre, la Ministre du genre, de l'enfance et du bien-être social s'est rendue à Bentiu avec les membres d'un comité national pour enquêter sur les allégations et elle a présenté le 19 décembre au Gouvernement ses conclusions d'après lesquelles les allégations de violences sexuelles figurant dans un communiqué de presse de Médecins sans frontières en date du 30 novembre étaient « infondées ». Le même jour, le Président a mis en place un nouveau comité doté de pouvoirs élargis pour enquêter. Il était constitué notamment de représentants des Ministères de l'intérieur, de la défense et des anciens combattants, du Service national de sécurité et de la Commission de secours et de relèvement. Le comité aurait achevé son enquête mais n'a pas encore publié ses résultats.

59. En décembre et en janvier, aux côtés d'officiers d'état-major des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, la MINUSS a dispensé une formation conjointe à 84 commandants de haut rang à Bentiu et à Renk pour accroître leur sensibilisation aux violences sexuelles liées au conflit, au terme de laquelle ils se sont engagés par écrit à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit parmi leurs rangs.

## **C. Créer les conditions propices à l'acheminement d'une aide humanitaire**

60. La MINUSS a continué de faciliter les activités humanitaires dans les secteurs touchés par le conflit et l'instabilité. Durant la période considérée, elle a mené des patrouilles humanitaires dans les zones contrôlées tant par le Gouvernement que par le M/APLS dans l'opposition dans le Haut-Nil, l'Unité, Jongleï, l'Équatorie, Bahr el-Ghazal occidental, les Lacs et Équatoria-Oriental, afin d'appuyer l'acheminement de l'aide ou de protéger les travailleurs humanitaires et a fourni des services de protection à 336 missions intégrées, ce qui a permis d'accéder à des zones de haut risque ; elle a également organisé 10 convois de protection à l'intention de 6 organisations non gouvernementales et 18 804 patrouilles dans les sites de protection et les zones exemptes d'armes pour escorter les populations qui cherchent

du bois de chauffage et de l'eau. La MINUSS a également fourni une protection de la force dans le cadre de 7 travaux d'entretien de la principale voie de ravitaillement, qui ont été achevés, et de 7 travaux d'entretiens en cours, sur les 18 prévus.

61. Le Service de la lutte antimines a inspecté et nettoyé une piste d'atterrissage à Jongleï et un centre de distribution de vivres dans l'Unité, à la demande du Programme alimentaire mondial, et entamé des opérations à Pagak (Unité) à la demande des intervenants humanitaires. Le Service a déployé durant la période considérée 26 équipes qui ont inspecté et dégagé 5,690 819 mètres carrés de terre et ôté et détruit en outre 3 393 engins explosifs et 139 402 munitions d'armes légères.

#### **D. Appuyer l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud et le processus de paix**

62. Mon Représentant spécial a continué d'exercer ses bons offices à l'appui du processus de paix et s'est entretenu avec de hauts responsables du Gouvernement et de l'opposition pour prôner l'adhésion au cessez-le-feu permanent et pour maintenir l'élan en faveur du processus de paix. La MINUSS s'est également entretenue avec les autorités nationales et locales et des représentants de la société civile et des communautés dans les sites de protection, pour les tenir au courant de toute évolution dans le processus de paix. Lors de contacts réguliers avec les milieux diplomatiques à Djouba, la Mission a favorisé la coordination des messages et l'appui au processus de paix.

63. La MINUSS a participé activement aux réunions du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et a continué de fournir, dans ses bases, une aide logistique à ce dernier, y compris la protection de la force, un soutien aérien, des lieux d'hébergement, des bureaux et des services essentiels.

64. Grâce à son statut d'observateur auprès des divers mécanismes de mise en œuvre, la MINUSS a offert ses bons offices et ses compétences techniques aux parties, en coordination avec l'IGAD. Mon Représentant spécial et ses adjoints ont contacté les mécanismes de contrôle, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et engagé les parties à donner des preuves concrètes de leur volonté de progresser et d'adhérer aux échéanciers de l'Accord revitalisé.

65. La MINUSS a fourni des conseils et une assistance techniques à l'Assemblée législative nationale provisoire et aux organismes de surveillance énumérés dans l'Accord revitalisé en vue de la réforme, comme la Commission de lutte contre la corruption et la Chambre nationale de l'audit. La Mission a également appuyé la diffusion de l'information sur l'Accord. Elle continue de se servir de la communication multimédia, y compris Radio-Miraya, pour faire des mises à jour sur le processus de paix.

#### **E. Les femmes et la paix et la sécurité**

66. La MINUSS a encouragé les femmes dans les partis politiques et à l'Assemblée, au moyen de la tenue de réunions de consultations au niveau national, et organisé des forums pour la paix à l'intention des femmes à Kuacjok, Jongleï, Djouba, Malakal et Wau avec des dirigeants de la société civile. Les forums ont donné à ces dernières la possibilité de débattre des problèmes en cours et de la possibilité de participer au processus de paix et à l'exécution des dispositions de l'Accord revitalisé liées à

l'égalité des sexes. Elles continuent d'être sous-représentées dans les organes d'exécution, notamment dans les mécanismes de la sécurité, malgré le quota de 35 % précisé dans l'Accord.

## **VI. Effectifs de la Mission, état des déploiements et conduite et discipline**

67. Le 19 février, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 672 personnes, dont 901 administrateurs recrutés sur le plan international (245 femmes, soit 27 %), 1 378 administrateurs recrutés sur le plan national (195 femmes, soit 14 %) et 393 Volontaires des Nations Unies (143 femmes, soit 36 %).

68. L'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 870 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres), dont 639 policiers hors unités constitués (dont 194 femmes, soit 30 %), 1 165 membres d'unités de police constitués (dont 231 femmes, soit 20 %) et 66 agents de l'administration pénitentiaire (dont 14 femmes, soit 21 %).

69. Sur le contingent autorisé de 17 000 agents (dont 4 000 pour la force de protection régionale), la MINUSS comptait 14 900 soldats dont 214 officiers de liaison (24 femmes, soit 11 %), 408 officiers d'état-major (59 femmes, soit 14 %) et 14 278 membres des contingents (dont 492 femmes, soit 3 %). À ce jour, 2 210 membres incorporés à la force de protection régionale ont reçu une formation, dont 32 des 38 éléments affectés au quartier général. Les unités du génie bangladaise et thaïlandaise, le bataillon népalais à capacité d'intervention rapide, les bataillons d'infanterie éthiopien et rwandais et l'hôpital de niveau II vietnamien ont été entièrement déployés.

70. En collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (relevant de l'équipe de pays des Nations Unies), la MINUSS a mis en service des mécanismes locaux d'enregistrement des plaintes dans 11 sites et prévoit de le faire dans 7 autres, avec l'appui des référents au sein des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé une activité (« journée pour dire non à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ») à Djouba au cours des 16 Journées de mobilisation contre la violence sexiste auxquelles ont participé 2 500 personnes, y compris des représentants du Gouvernement, des chefs religieux et des membres de groupes de femmes et de jeunes. La MINUSS a assuré la formation de 77 fonctionnaires chargés de la formation et de 36 enquêteurs nationaux de ses composantes en tenue. Ces formateurs ont par la suite transmis leurs connaissances à 3 977 personnes. Un examen global dans tous les organismes de la gestion des risques liés aux exploitations et aux atteintes sexuelles est en cours.

71. D'après l'étude conjointe des capacités militaires et de police, menée en avril 2018, une série de mesures a été recommandée pour accroître l'efficacité des composantes en tenue à l'appui de l'exécution du mandat de la MINUSS en matière de protection. Il s'agit notamment d'accroître la capacité de projection de la composante militaire, d'améliorer la défense du périmètre des sites de protection des civils, de transférer les tâches de sécurité statique au site de protection de Wau et de recourir de plus en plus à la technologie pour renforcer la sécurité des bases des Nations Unies et les sites de protection. La plupart des recommandations sont en cours d'application.

## **VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies**

72. Durant la période considérée, la MINUSS a enregistré 20 faits constitutifs de violation de l'accord sur le statut des forces contre 51 précédemment. L'un de ces faits a été particulièrement préoccupant du fait de l'interprétation qu'ont faite les autorités sud-soudanaises du décret présidentiel visant à empêcher l'exonération fiscale des importations commerciales, publié le 18 décembre : elles ont pensé qu'il s'appliquait à tous les chargements destinés à la MINUSS et ont donc mis fin à l'exonération de ces chargements, à l'exception des rations. Par conséquent, des ressources nécessaires à la Mission et du matériel appartenant à l'ONU ou à des contingents sont restés bloqués au poste frontière de Nimule et la Mission doit à présent puiser dans ses réserves stratégiques pour s'approvisionner en carburant. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement pour régler la situation.

73. La MINUSS a subi à quatre reprises des restrictions de sa liberté de circulation imputables au Gouvernement, restrictions qui ont entravé ses opérations. Le 1<sup>er</sup> décembre, une patrouille de la MINUSS se rendant de Djouba à Yei a été immobilisée à un poste de contrôle tenu par des soldats de l'APLS, à environ 17 km de Djouba. Le 31 décembre, une patrouille de la MINUSS se rendant de Yei au « camp Jazeera » a été arrêtée à un poste de contrôle tenu par des soldats de l'APLS à 4 km de la ville de Yei. Le 8 janvier, une patrouille de la MINUSS faisant route entre Djouba et la base de Gorom s'est vu refuser l'accès à cette dernière par des soldats du Service national de sécurité et de l'APLS au point de contrôle du pont de Luri, à 21 km de Djouba. Enfin, le 11 janvier, une patrouille de la MINUSS allant de Djouba à Bungu a été immobilisée par l'APLS à un point de contrôle situé à 6 km de Djouba, sur la route de Lainya.

74. La Mission a par ailleurs signalé trois nouvelles arrestations et mises en détention de membres de son personnel par des agents du Gouvernement, sans que le Gouvernement ne l'ait informée officiellement et sans qu'elle n'ait eu connaissance d'aucune procédure judiciaire engagée contre les intéressés. On est toujours sans nouvelles des deux membres du personnel arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la Mission à entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation.

75. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS et du personnel associé sur le territoire sud-soudanais se sont produites. Les militaires déployés à la MINUSS continuent de subir de longs retards dans l'obtention des visas d'entrée en Soudan du Sud en raison des procédures fastidieuses imposées par le Gouvernement au personnel militaire de la MINUSS, qui entravent le déploiement rapide et la relève des contingents militaires.

76. Le 14 décembre, on a signalé en Équatoria-Central une ingérence du Front de salut national dans les activités de la MINUSS, qui a perturbé une patrouille de la Mission. Le 16 janvier, dans le Haut-Nil, les forces de l'APLS dans l'opposition ont cessé d'accorder des garanties de sécurité aérienne aux vols et aux patrouilles de la MINUSS vers Maiwut, en représailles ostensibles au refus de la Mission de transférer l'ancienne base logistique de Nassir au Gouvernement. En conséquence, la MINUSS a dû annuler tous les vols et les patrouilles prévus dans la zone en question, s'y rendre en avion sans garanties de sécurité aérienne étant trop risqué.

77. La MINUSS a continué de renforcer la mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies en mettant

l'accent sur le strict respect des procédures de gestion des risques de sécurité approuvées dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

## VIII. Aspects financiers

78. Dans sa résolution 72/300, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 124 960 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

79. Au 1<sup>er</sup> février 2019, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 363,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 3 688,1 millions de dollars.

80. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

## IX. Observations et recommandations

81. Alors que plus de la moitié de la période de prétransition s'est écoulée, les travaux à mener continuent de prendre du retard et les délais et objectifs intermédiaires prévus par l'Accord revitalisé ne sont pour la plupart pas tenus. Toutefois, le retour à Djouba de hauts dirigeants de l'opposition disposés à participer aux diverses institutions et mécanismes établis par l'Accord, un geste essentiel au retour de la confiance, a créé une dynamique positive. Je félicite vivement les parties d'avoir pris des mesures de confiance et de s'être engagées à travailler ensemble.

82. Il reste cependant beaucoup à faire. Parmi les principaux objectifs intermédiaires qui doivent être atteints avant la fin de la période de prétransition aux termes de l'Accord revitalisé, on peut citer les suivants : a) faire taire les armes, parvenir à un accord sur l'avenir du secteur de la sécurité et mettre en place des mesures de sécurité transitoires propres à instaurer la confiance entre les parties, et permettre à l'opposition de rentrer à Djouba ; b) adopter le projet d'amendement constitutionnel incorporant l'Accord à la Constitution de la transition ; c) former un Gouvernement de transition qui réponde aux quotas convenus de représentation des femmes et de l'opposition ; d) conclure les travaux de la Commission indépendante des frontières. Il revient aux parties de s'engager davantage et en toute bonne foi en faveur d'un règlement global des questions en suspens et de veiller à ce que le processus soit inclusif. Je félicite l'IGAD, qui a aidé les parties à prendre ces mesures initiales, et demande instamment qu'un nouveau président ou une nouvelle présidente soit nommé(e) à la tête de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée pour encadrer les préparatifs indispensables à la transition.

83. Je trouve encourageant que le cessez-le-feu permanent ait été en grande partie respecté et que les violences entre les parties signataires ont diminué. Toutefois, des affrontements sporadiques ont toujours lieu, preuve que la situation demeure fragile. Des efforts concertés sont nécessaires à tous les niveaux pour que les communautés locales connaissent et acceptent mieux l'Accord revitalisé. Les violences entre les parties et les groupes non signataires, les violences intercommunautaires et la criminalité continuent de peser sur la population civile en général, et sur les femmes et les filles en particulier. Je demeure profondément préoccupé par le niveau inacceptable des violences sexuelles liée aux conflits, dont les récentes affaires de

viol signalées dans la région de Bentiu sont la brutale illustration. Je demande au Gouvernement de ne ménager aucun effort pour traduire en justice les auteurs de ces crimes, de prendre davantage de mesures pour protéger les civils et réduire résolument le niveau des violences intercommunautaires et des violations des droits de l'homme, notamment les attaques graves et ciblées perpétrées contre les femmes et les filles.

84. La situation humanitaire dans le pays, conséquence directe du conflit, demeure vivement préoccupante. Les gains obtenus au titre de l'Accord revitalisé ne se sont pas accompagnés d'une amélioration de la situation humanitaire. Comme susmentionné, 1,87 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays et 2,27 millions dans les pays voisins. Quelque 4,4 millions de personnes sont toujours en situation de détresse alimentaire. Les attaques contre les travailleurs humanitaires, les dangers auxquels ceux-ci sont exposés et les obstacles créés par les parties au conflit sont inacceptables. Il incombe à toutes les parties, et en particulier au Gouvernement sud-soudanais, de garantir un environnement plus sûr et favorable pour les travailleurs humanitaires, qui s'efforcent sans relâche de porter secours aux plus vulnérables.

85. La responsabilité d'entretenir la dynamique nécessaire à l'application de l'Accord revitalisé revient uniquement aux parties sud-soudanaises. J'encourage toutes les parties prenantes à définir un projet de réforme du secteur de la sécurité viable à long terme et à s'entendre sur les mesures de sécurité transitoires à mettre en place. À mesure que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud progresse, l'ONU demeure disposée à fournir des avis techniques et consultatifs à la demande des parties et conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

86. La MINUSS est également prête à s'investir davantage dans la mise en œuvre et les mécanismes de contrôle, tels que le groupe de travail sur la sécurité de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, afin d'appuyer la mise en œuvre des processus clefs. L'aide que la Mission apporte aux initiatives locales de rapprochement et aux activités de réduction des violences intercommunautaires, notamment la sensibilisation des groupes armés non signataires, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en faisant appel à ses propres capacités spécialisées, contribuera à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. La MINUSS s'efforce également d'étendre ses activités de consolidation de la paix aux populations vivant dans des zones contrôlées par l'opposition pour encourager le partage des retombées économiques du processus de désarmement, le retour volontaire et la réintégration. Il sera tout aussi capital de continuer à mettre l'accent sur le suivi des violations des droits de l'homme et les enquêtes y afférentes, les efforts visant à amener les auteurs à répondre de leurs actes, ainsi que sur l'appui aux initiatives de promotion de la vérité et de la réconciliation et la diffusion de messages de paix.

87. Je suis convaincu que l'Accord revitalisé est actuellement le meilleur et unique moyen de trouver une solution politique au conflit qui agite le Soudan du Sud. À cet égard, les initiatives de promotion du dialogue, de la vérité et de la réconciliation et l'application du principe de responsabilité sont indispensables si l'on veut rompre le cycle de la violence et rendre la paix durable. Si les parties parviennent à y associer les groupes de l'opposition de manière ouverte et constructive, le dialogue national pourrait contribuer à la mise en œuvre de l'Accord. L'ONU continuera de soutenir ces efforts, en coopération étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et ses partenaires internationaux.

88. J'encourage vivement les parties à remédier au plus vite à la sous-représentation des femmes dans les organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Il est prouvé qu'associer pleinement les femmes aux processus de paix mène à une paix et une stabilité plus durables. Si les Sud-Soudanais sont responsables au premier chef de la mise en œuvre de l'Accord, il incombe à la communauté internationale de faire le bilan de la situation et d'envisager de prendre des mesures pour encourager les parties à maintenir le cap sur les progrès pour atténuer les effets d'éventuels revirements.

89. Le Conseil de sécurité examinera en mars prochain le renouvellement du mandat de la MINUSS. Les quatre piliers du mandat demeurent valables, je propose que le mandat de la Mission soit renouvelé pour un an et renforcé, pour lui permettre d'appuyer plus aisément et de manière plus souple la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du processus de paix, y compris par une assistance technique dans le cadre des objectifs prioritaires de consolidation de la paix. Pour ce qui est de la demande de l'IGAD, avalisée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de modifier le mandat et la composition de la force de protection régionale de la MINUSS, je remercie une fois encore les pays de la région pour leurs efforts et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Je suis disposé à soumettre au Conseil de sécurité une évaluation des besoins et les recommandations qui s'imposent au sujet d'une éventuelle modification du mandat de la MINUSS une fois qu'un accord de sécurité aura été conclu. Nous pourrions alors mieux définir les tâches dont la MINUSS pourrait s'acquitter pour appuyer la mise en œuvre de cet accord, sous réserve de l'aval des parties concernées.

90. Ces tâches supplémentaires devront être envisagées dans la limite des moyens existants de la Mission et compte dûment tenu de l'exigence absolue de maintenir ses fonctions de protection, qui demeurent essentielles dans le climat actuel. Si nécessaire, les pays fournisseurs de contingents seront ensuite invités à fournir les moyens requis, conformément aux pratiques de référence du maintien de la paix que sont la vérification préalable du respect des droits de l'homme, l'impartialité politique et un niveau de préparation et de formation adéquat. En outre, compte tenu du nombre croissant des retours sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, je propose que le mandat de la MINUSS soit amendé de façon qu'elle puisse mieux aider les personnes concernées – y compris en dehors de ses sites de protection des civils – à retrouver leur foyer volontairement et dans la dignité, et faire en sorte que ces retours soient sûrs et durables.

91. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel militaire, policier et civil de la MINUSS qui, sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, s'efforce courageusement de protéger les civils en situation de vulnérabilité, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de l'homme et de promouvoir le processus de paix. Je remercie tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents, d'effectifs de police et de personnel pénitentiaire, qui ont fourni à la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Enfin, je tiens à souligner la persévérance louable dont font preuve les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, l'Envoyé spécial de l'IGAD Ismail Wais, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, pour faire avancer le processus de paix au Soudan du Sud.

